

# INFOS

## NEWSLETTER PARTENAIRES

# 52



Février 2024 n°52

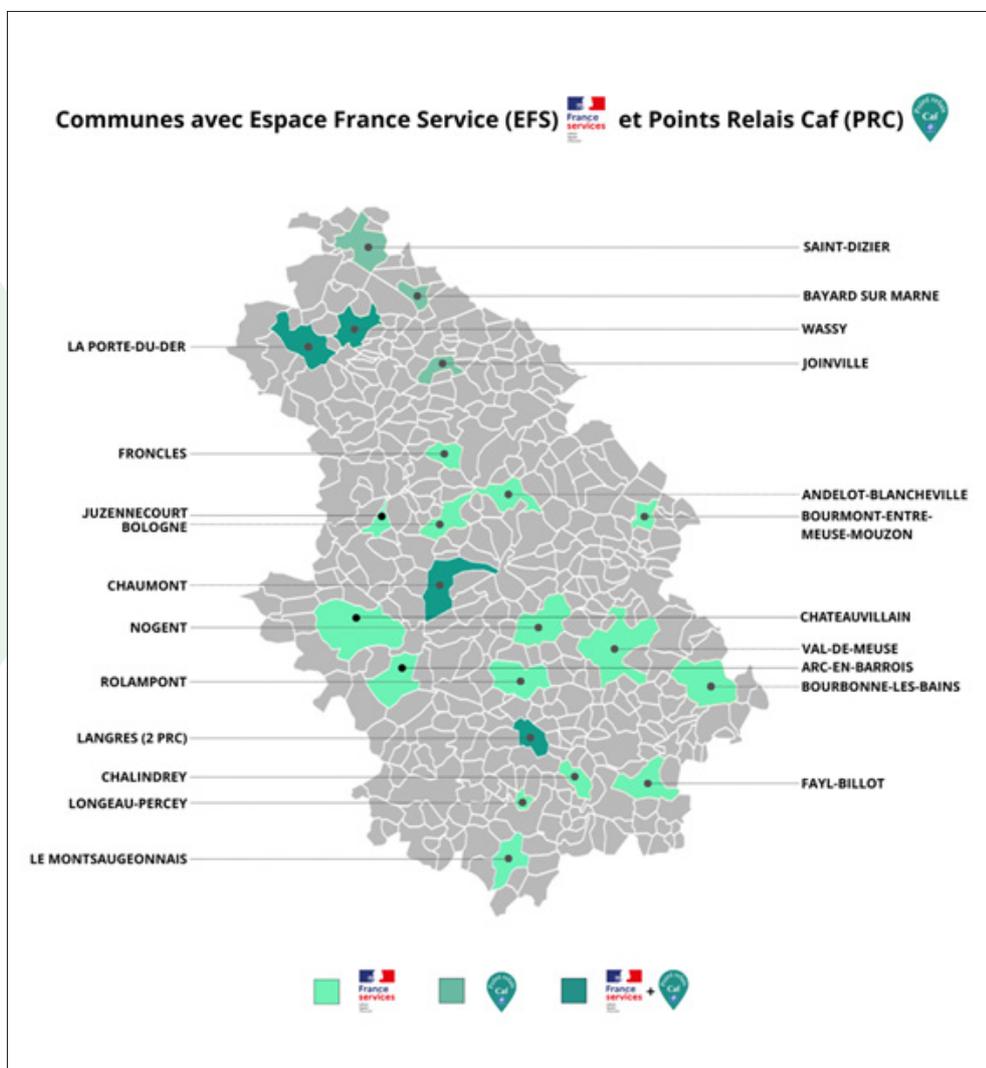
## A LA UNE

### LA CAF PRESENTE AU PLUS PROCHE DES USAGERS !

Afin de répondre aux attentes et besoins des usagers, 21 Espaces France Services ou Points Relais Caf sont accessibles dans le département pour accompagner les allocataires dans leurs démarches, délivrer des informations générales et personnalisées sur les droits et accompagner à l'utilisation du site internet [caf.fr](http://caf.fr).

La réunion annuelle Caf / Points Relais Caf / Espaces France Services s'est tenue le jeudi 01/02/2024. L'occasion de faire le bilan du partenariat d'accueil sur le territoire, de mettre en avant les perspectives pour l'année 2024 et de revenir sur les projets et réformes attendus dans les prochains mois.

Retrouvez la liste des Accueils Caf, des Espaces France Services et Points Relais Caf (avec leur adresse et les horaires d'ouverture) sur [caf.fr](http://caf.fr), rubrique « Contacter ma caf », « Points d'Accueil ».



# NOUVEAU ! LE MONTANT « NET SOCIAL » POUR FACILITER LES DÉCLARATIONS À LA CAF !

Vous avez peut-être remarqué une nouvelle ligne sur les derniers bulletins de salaire : le montant « net social ». Cette indication va simplifier les démarches des bénéficiaires de RSA ou de Prime d'activité.

## **C'est quoi ?**

Le « net social » correspond au montant des revenus pris en compte pour bénéficier du Rsa ou la Prime d'activité. Il s'agit du montant exact à inscrire lors des déclarations de ressources concernant ces deux prestations.

Depuis juillet 2023, le montant « net social » est affiché progressivement sur les bulletins de paie.

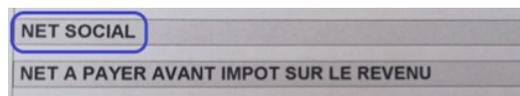
A compter de ce mois de janvier (donc sur les déclarations trimestrielles effectuées début février), l'utilisation du Montant Net Social devient obligatoire.

## **À quoi ça sert ?**

Le but est de faciliter les démarches administratives des personnes concernées par le Rsa et la Prime d'activité. En connaissant rapidement le montant exact à préciser lors des déclarations de revenus, le risque d'erreur de saisie est limité.

## **Les avantages sont donc multiples :**

- Faciliter les démarches administratives des demandeurs et bénéficiaires du RSA et de la Prime d'Activité,
- Limiter les risques d'erreur de déclaration,
- Réduire le taux de non-recours aux droits,
- Préparer la mise en place de la solidarité à la source.



## **Bon à savoir**

- Pour éviter toute erreur, l'usager doit continuer à déclarer toutes les ressources hors salaire : rente accident du travail – maladie professionnelle, pension invalidité ou de vieillesse, chômage, indemnités journalières maladie, indemnité journalière maternité, revenus travailleurs indépendants...
- Pour les bénéficiaires de l'Aah ? Ils doivent continuer à déclarer leurs revenus comme habituellement sans tenir compte du montant « net social ». Pour les usagers cumulant l'Aah et la Prime d'activité, le montant net social doit être utilisé seulement pour la Prime d'activité.

## DATES DE PAIEMENT DES PRESTATIONS 2024

La Caf verse les allocations aux établissements bancaires le 5 de chaque mois. Si le 5 tombe un samedi ou un dimanche, la Caf effectue le paiement le jour ouvré (hors week-end et jours fériés) le plus proche. Le versement effectif sur le compte des allocataires peut varier de quelques jours en fonction de chaque établissement bancaire.

- allocations de janvier 2024 : lundi 5 février 2024
- allocations de février 2024 : mardi 5 mars 2024
- allocations de mars 2024 : vendredi 5 avril 2024
- allocations d'avril 2024 : lundi 6 mai 2024
- allocations de mai 2024 : mercredi 5 juin 2024
- allocations de juin 2024 : vendredi 5 juillet 2024
- allocations de juillet 2024 : lundi 5 août 2024
- allocations d'août 2024 : jeudi 5 septembre 2024
- allocations de septembre 2024 : vendredi 4 octobre 2024
- allocations d'octobre 2024 : mardi 5 novembre 2024
- allocations de novembre 2024 : jeudi 5 décembre 2024
- allocations de décembre 2024 : lundi 6 janvier 2025.

## AIDES AUX VACANCES : ENVOI DES NOTIFICATIONS EN FÉVRIER

En France, 70% des familles aux revenus modestes renoncent à s'offrir des vacances. Les familles qui remplissent les conditions vont recevoir d'ici fin février une notification de la Caf par mail. Les familles peuvent connaître le montant de leur aide sur leur espace Mon Compte. Près de 4000 familles peuvent bénéficier des aides VACAF en 2024 dans le département.

# ACTUS DU TERRITOIRE

## ARRIVÉE DE L'ENFANT : LA CAF MOBILISÉE !

Destiné aux futurs et jeunes parents, le parcours naissance interactif propose un accompagnement personnalisé de la grossesse aux 3 ans de l'enfant.

Quels sont les nouveaux droits des parents ? Quelles sont les aides dont ils peuvent bénéficier pour accueillir et élever leur enfant ? Comment trouver un mode de garde ?

Autant de questions et de sujets sur lesquels la Caf les accompagne en proposant des services personnalisés et adaptés à leurs besoins.

Le parcours interactif est accessible depuis la rubrique « Aides et démarches » / Ma situation.

**Le Webinaire Partenaires du 08/02/2024 sera notamment consacré à un focus sur le parcours d'accompagnement proposé par la Caf lors de l'arrivée d'un enfant.**



## ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR D'ACTION SOCIALE 2024

Acteur majeur de la solidarité nationale, la Caf est présente aux principaux moments de la vie des familles, avec des parcours attentionnés à la naissance d'un enfant mais aussi lorsqu'elles sont confrontées aux accidents de la vie qui peuvent entraîner des difficultés financières et l'isolement social.

Ce soutien sur mesure, élaboré en fonction des besoins, s'appuie sur différentes interventions : le versement des prestations légales, des rendez-vous des droits avec des travailleurs sociaux de la Caf, la mise en rapport avec les dispositifs et aides des autres acteurs locaux et des aides financières possibles, décrites dans un Règlement Intérieur actualisé annuellement.

**Ce nouveau Règlement est disponible sur [caf.fr](http://caf.fr), rubrique Allocataires / Offre de service / Accueil Offre de Service rubrique Partenaires / Partenaires locaux / Règlement intérieur d'Action sociale 2023.**

Le RIASF 2024 comprend deux types d'aides :

- les Aides aux partenaires, sous la forme d'aides à l'investissement sous forme de subventions et/ou de prêts sans intérêt, et d'aides au fonctionnement
- les Aides financières individuelles, qui ont pour objet d'accompagner les familles dans des moments clés de leur vie et faciliter l'accès aux loisirs et vacances. Elles interviennent en complément des droits aux prestations légales et des aides de droit commun versées par les partenaires de la Caf (FSL, CPAM, mutuelles, MDPH, Conseil départemental, associations...)

**Le Webinaire Partenaires du 08/02/2024 sera notamment consacré à un focus sur l'ensemble des aides proposées par la Caf de la Haute-Marne dans le cadre de son action sociale et familiale.**

## CAF CONNECT

### Prochains RDV :

Webinaire Partenaires – jeudi 08/02/2024 à 10h30 (Zoom sur le Parcours « Arrivée de l'enfant »)

Webinaire Partenaires – jeudi 07/03/2024 à 10h30 (Zoom sur les offres de service en ligne)

Atelier à destination des nouveaux bénéficiaires RSA – mardi 12/03/2024 à 14h à Chaumont  
et jeudi 14/03/2024 à 14h à Saint-Dizier

3230

Service gratuit  
+ prix appel

